

UNIVALOM

Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :13
Votants :
Procuration2
Date de la convocation :
20 juin 2019

SEANCE DU 27 juin 2019

Délibération 2019-19

OBJET : Lancement de marchés de travaux 2019

Le 27 juin 2019 à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Madame Christine SYLVESTRE

Procurations :

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY
Monsieur Guy LOPINTO représenté par Monsieur Bernard ALFONSI

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Original
 Expédition certifiée conforme à l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La présente délibération a pour objet de soumettre au Comité Syndical le montant estimé des travaux relatifs aux programmes d'investissement 2019 d'UNIVALOM concernant les travaux de construction et d'autoriser Madame la Présidente à lancer les procédures de marchés publics nécessaires à leur réalisation.

Déchèterie d'Antibes :

Afin de préparer la fermeture de la déchèterie d'Antibes sise ZI des 3 moulins, le Syndicat doit créer un nouveau site sur la Commune d'Antibes.

Ce nouveau site sera en priorité réservé aux professionnels.

Le coût de construction de cette nouvelle déchèterie est estimé à 1 Million d'Euros Hors taxes. Il devrait *in fine* être pris en charge par la CASA au travers d'une subvention d'équipement.

Bureaux et parking d'UNIVALOM :

Dans le cadre du nouveau contrat signé avec l'éco-organisme CITEO, UNIVALOM est désormais doté d'une équipe de communication de proximité (ambassadeurs du tri) pour les trois agglomérations adhérentes.

Les agents concernés sont actuellement situés en partie dans l'ancienne maison du gardien de l'UVE et dans des locaux en location à l'extérieur du siège du Syndicat.

Afin de regrouper les agents du Syndicat sur le même site et de supprimer les coûts de location, des travaux d'agrandissement des locaux actuels du Syndicat vont être engagés.

Le coût estimatif de ces travaux est évalué à 1,5 Millions d'Euros Hors taxes pour une extension des bureaux actuels du siège d'UNIVALOM et la création de places de parking supplémentaires.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER l'enveloppe de travaux d'un montant de 2,5 Millions d'euros Hors Taxes pour les investissements présentés ci-avant,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants aux différentes phases de travaux sur les budgets du Syndicat,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à lancer les procédures de mise en concurrence et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants ainsi que toute décision concernant leurs avenants, ou tout autre document s'y rapportant.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Le Comité Syndical

A l'unanimité,

- APPROUVE l'enveloppe de travaux d'un montant de 2,5 Millions d'euros Hors Taxes pour les investissements présentés ci-avant,
- INSCRIT les crédits correspondants aux différentes phases de travaux sur les budgets du Syndicat,
- AUTORISE Madame la Présidente à lancer les procédures de mise en concurrence et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants ainsi que toute décision concernant leurs avenants, ou tout autre document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190627-2019-19-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019